

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Centre de Promotion des Droits  
De la Personne Humaine et de  
Prévention du Génocide « CPDHPG »

International Alert

Tél. : 23 29 10  
Fax : 23 31 39  
B.P. 2588 Bujumbura

**SYNTHESE GENERALE DE LA SESSION DE FORMATION DES  
FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA PAIX**

Gitega, Centre Thérésien, du 10 au 14 avril 2000

**SYNTHESE GENERALE DE LA SESSION DE FORMATION DES FORMATEURS AUX  
DROITS DE L'HOMME ET A LA PAIX ISSUS DES PROVINCES GITEGA, KARUSI,  
RUYIGI ET CANKUZO**

**Gitega, Centre Thérésien, du 10 au 14 avril 2000**

## TABLE DES MATIERES

1. Synthèse des travaux de la première journée .....	
a. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples .....	
b. Les instruments de Protection des droits de l'homme ratifiés par le Burundi .....	
2. Synthèse des travaux de la 2 <sup>ème</sup> journée .....	
a. La Convention relative aux Droits de l'Enfant « CDE » .....	
3. Synthèse des travaux de la 3 <sup>ème</sup> journée .....	
a. « La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard de la Femme » (CEDAW).....	
b. La femme burundaise et l'éducation à la paix .....	
4. Synthèse des travaux de la 4 <sup>ème</sup> journée .....	
a. La paix et les droits de l'homme dans la culture burundaise .....	
b. Travaux en ateliers .....	
5. Synthèse des travaux de la 5 <sup>ème</sup> et dernière journée .....	
a. La résolution pacifique des conflits au Burundi .....	
b. Travaux en ateliers .....	
c. Cérémonie de clôture .....	
Annexes .....	

## **SYNTHESE GENERALE DE LA SESSION DE FORMATION DES FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA PAIX ISSUS DES PROVINCES GITEGA, KARUSI, RUYIGI ET CANKUZO**

**Gitega, Centre Thérésien, du 10 au 14 avril 2000**

Les travaux du séminaire de formation des formateurs aux Droits de l'Homme et à la paix ont débuté dans la matinée du 10 avril 2000 par le mot d'accueil prononcé par le Conseiller Principal du Gouverneur de la Province Gitega, Monsieur NYABENDA Joseph.

Dans son mot d'accueil, il a d'abord souhaité la bienvenue à tous les organisateurs et participants. Il a ensuite poursuivi son propos en rappelant l'importance de l'activité, les attentes au sortir du séminaire. Il a également recommandé aux futurs formateurs l'engagement ferme dans la vulgarisation des enseignements qui leur seront dispensés pour une résolution pacifique des conflits afin de permettre le retour à la paix.

Après le mot d'accueil, les participants ont suivi attentivement l'allocution d'ouverture prononcée par Monsieur Fidèle NZIRUBUSA, Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG ».

Dans son allocution, le Directeur du CPDHPG a rappelé aux participants les méfaits de la crise actuelle ainsi que le défi à lever à savoir le retour à la paix pour une meilleure promotion et protection des droits de l'homme dans le pays.

C'est dans la perspective de lever le défi énoncé que s'inscrit le séminaire de formation des formateurs pour une consolidation d'un Etat de droit fondé sur la paix par l'enseignement des droits de l'homme.

Il a interpellé les participants d'intérioriser les enseignements qu'ils vont recevoir à travers les différents thèmes d'exposés, quitte à les transmettre à leur tour aux personnes ou groupes qu'ils vont former à leur tour.

Le Directeur du CPDHPG n'a pas manqué de spécifier le caractère particulier du séminaire par rapport aux autres auxquels ils étaient habitués, notamment les méthodes et techniques utilisées pour intérioriser et transmettre facilement les connaissances. Pour ce faire, une attention particulière de chaque participant a été recommandée.

Il a terminé son discours d'ouverture en remerciant vivement l'ONG britannique International Alert pour son soutien financier au Centre ainsi que les participants pour leur disponibilité.

## **1. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE JOURNÉE : LUNDI, LE 10/4/2000**

Après les cérémonies d'ouverture, les participants ont suivi la présentation du programme de la première journée par Monsieur Adrien NDAYISABA, formateur du jour.

D'emblée, il a d'abord présenté l'équipe des formateurs et a ensuite proposé aux participants de faire une présentation spéciale par la méthode dite « briser la glace » à travers laquelle chaque participant devait révéler deux qualités et défauts (éventuels) de son voisin immédiat.

Par le même coup, il a demandé aux participants de se fixer eux-mêmes un code de conduite à suivre durant la session de formation, ceci pour atteindre facilement les objectifs visés. Le code convenu se résume en cinq points ci-après :

- La ponctualité
- La participation active
- La discipline
- La compréhension mutuelle
- L'attention

Compte tenu du caractère particulier du séminaire comme déjà évoqué dans le discours d'ouverture, le communicateur a invité les participants à formuler d'avance leurs attentes souhaitées à la fin de la formation pour une meilleure évaluation enfin de session.

Dans la même lignée, il a insisté sur le fait que la méthode à utiliser sera participative et comporte trois phases : le SAVOIR, le SAVOIR-FAIRE et le SAVOIR-ETRE.

Par le savoir, il faut comprendre l'ensemble des connaissances à acquérir par les participants. Le savoir-faire c'est l'appropriation de ces connaissances par une méthodologie adéquate ; tandis que le savoir-être c'est l'acquisition d'un comportement, d'une attitude car à la fin, les participants seront des hommes et femmes transformés, incarnant la paix et les droits de l'homme.

Après cette mise au point, les participants ont suivi successivement dans l'avant-midi deux exposés préparés et présentés respectivement par Messieurs Adrien NDAYISABA et Ignace NTAWEMBARIRA.

**a. LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME ET LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES : présenté par Adrien NDAYISABA**

Après une brève introduction, le conférencier a d'abord présenté aux participants les grandes étapes ayant cheminé à l'adoption de la DUDH pour terminer ensuite par la CAPDHP.

Il a articulé son exposé sur les points ci-après :

1. L'histoire de la DUDH qui comprend les phases suivantes :

- ❖ Elaboration
- ❖ Création de la commission des droits de l'homme
- ❖ Rédaction
- ❖ Adoption

2. La présentation de la DUDH

3. La force et les limites de la DUDH

A travers les grandes étapes relevées, il a présenté très brièvement l'historique en se référant aux dates importantes, le cheminement ayant conduit à son adoption le 10 décembre 1948 au palais de CHAILLOT en France par 48 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions. La DUDH a été donc le résultat d'un long combat dans l'histoire des droits de l'homme et de l'humanité.

Le conférencier a présenté la DUDH comme étant un temple ayant un soubassement fondé sur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Son ossature repose sur quatre colonnes égales ayant chacune ses spécificités en matière de droit de l'homme. Le temple est chapeauté par une couverture renfermant les règles de conduite de tout individu vis-à-vis d'autrui et de la société.

Malgré l'image du temple donnée apparemment solide au regard de sa structure, le conférencier a relevé cependant la force et les limites de la Déclaration. En effet, a-t-il souligné, sa force repose sur quatre aspects à savoir :

- L'expression du consensus
- La considération de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par les Etats comme texte de référence dans leurs législations nationales
- Le renforcement de la société civile par l'émergence de plusieurs ONGs inspirés de la DUDH
- Le renforcement des médias.

Le conférencier a relevé les limites suivantes :

- Elle n'a qu'une valeur morale
- Certains droits ont été omis pour ne pas mécontenter certains
- Elle connaît des déséquilibres car certains droits sont traités hâtivement.

En concluant, le conférencier a fait remarquer que, bien qu'elle a des limites, la DUHD est malgré tout le fondement de la promotion des droits de l'homme au niveau mondial.

Il a enchaîné avec la deuxième partie de son exposé sur le Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples suivant le même schéma mais en insistant sur les spécificités africaines fondées sur la solidarité, la lutte contre le colonialisme et les devoirs de l'individu envers la société.

En guise de conclusion sur les deux exposés, le conférencier a fait remarquer l'auditoire que les deux textes sont complémentaires car ils visent tous la promotion et la défense des droits de l'homme.

Avant de passer la parole aux participants, le deuxième conférencier du jour a immédiatement pris la parole pour exposer le troisième thème.

#### **b. LES INSTRUMENTS DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME RATIFIES PAR LE BURUNDI.**

Présenté par Monsieur Ignace NTAWEMBARIRA.

Après une brève présentation, le 2<sup>ème</sup> conférencier du jour a parlé d'abord de la définition de certains concepts afin d'éviter ou de lever certains équivoques ; il a ensuite relevé tous les instruments déjà ratifiés par le Burundi à travers un tableau.

Il a également fait remarquer aux participants que la ratification par le Burundi des conventions internationales relatives aux droits de la personne humaine est très récente car en effet, le gros des conventions le sont autour des années 1990.

Il a en outre attiré l'attention de l'auditoire sur le fait que, malgré la ratification, le Burundi n'a pas respecté les engagements souscrits comme il le fallait étant donné que les rapports exigés ne sont pas régulièrement produits.

Après l'exposé, les participants ont eu l'opportunité de poser des questions sur les trois thèmes avant de faire une pause-déjeuner à 13h. Des réponses satisfaisantes ont été données.

Les travaux de l'après-midi ont été consacrés à la deuxième phase à savoir le SAVOIR-FAIRE à travers les travaux en ateliers pour une appropriation des instruments des droits de l'homme par la méthode dite de coopération.

En effet, par un jeu de cartes, quatre équipes de travail ont été constituées dans lesquelles chaque participant trouvait le rôle à jouer au cours des travaux en atelier. Dans chaque équipe on trouvait une personne qui gérait la parole, une chargée du respect du timing, une autre chargée de gérer les conflits, celle chargée de vérifier si tout le monde a du matériel, celle chargée de vérifier si les objectifs assignés sont atteints et enfin d'autres qui devaient participer activement dans ces travaux. Trois exercices pratiques ont été faits en atelier. Dans le premier exercice, les membres de chaque équipe s'expliquaient mutuellement les dispositions d'une série d'articles distribués et constituaient ainsi « **les groupes de base** ».

Après les groupes de base, les participants devaient se constituer en « groupes d'experts » après la formation d'une nouvelle équipe constituée de gens n'ayant pas les mêmes articles afin de s'expliquer le contenu de tout le texte de l'instrument en question. Cette méthode de coopération offrait les avantages ci-après :

- On comprend vite dans un laps temps
- On partage l'enseignement par la coopération avec les autres
- Elle favorise l'entraide mutuelle
- Elle encourage l'acceptation mutuelle
- Elle favorise la paix et la solidarité

Le deuxième exercice portait aussi sur l'appropriation de la DUDH. Travaillant dans quatre groupes autogérés, les participants étaient invités à faire correspondre un thème à chaque article de la DUDH.

Le troisième et dernier exercice de la journée était une étude comparative entre la DUDH et la CADHP.

Concluant les travaux de la première journée, Monsieur Gabriel SIAKEU, consultant auprès de l'ONG International Alert a félicité le formateur du jour en la personne de Monsieur Adrien NDAYISABA et est revenu sur la méthode utilisée pour acquérir et transmettre les connaissances.

Il a également rappelé aux participants le caractère particulier du séminaire en insistant sur la méthode et techniques utilisées.

En terminant, il a souhaité que chaque participant puisse être, à la fin de la session, un bon disciple des droits de l'homme et de la paix.

Les travaux de la journée qui avaient débuté à 10h ont été clôturés à 18h00.

## **2. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA 2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE : MARDI LE 11/4/2000**

Les travaux de la deuxième journée ont commencé par la lecture de la synthèse des travaux de la première journée par un séminariste désigné la veille au moment de la distribution des rôles par le jeu de cartes.

Après lecture et approbation du rapport, le formateur du jour, Monsieur Jean Bosco NYAKIKI a d'abord invité les participants à formuler des slogans en faveur de l'enfant, avant de procéder à leur affichage dans la salle.

Les participants ont par la suite relevé la différence entre un enfant et un adulte afin de justifier la pertinence et le besoin d'assurer une protection particulière à l'enfant suite à sa vulnérabilité et faiblesse.

Partant de cette nécessité constatée par tous les participants, il a donc invité ces derniers à suivre son exposé.

**a. LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT « CDE » par Jean Bosco NYAKIKI.**

L'exposé s'articulait autour des points ci-après :

- L'historique
- Présentation (contenu)
- Conclusion

Parlant de l'historique, le conférencier a énuméré les grandes dates de cheminement vers l'adoption de la CDE après 66 ans d'efforts pour la reconnaissance formelle internationale des droits de l'enfant. Il n'a pas manqué de souligner que celle-ci a été adoptée le 20.11.1989 à l'unanimité par 159 Etats, ce qui est extraordinaire dans l'histoire des relations internationales.

Abordant la présentation, il a d'emblée révélé que la convention renferme 54 articles et a insisté sur les points suivants :

- La définition de l'enfant
- Les principes de base fondés sur la non discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie et au développement ainsi que le respect des opinions de l'enfant.
- Les droits de l'enfant (civils et politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que ceux des enfants se trouvant en situation particulière).

En concluant, le conférencier est revenu sur la différence entre une convention et une Déclaration afin de rappeler le caractère contraignant de la première.

Il a donc invité les participants à faire de la CDE un guide pour une meilleure protection de cet être vulnérable et cher qu'est l'enfant.

Après l'exposé, les participants ont suivi 4 petits exposés complémentaires sur les sous-thèmes suivants :

1. Le comité de suivi et la commission des droits de l'enfant
2. L'éducation des filles : la clé du développement
3. Les rôles des partenaires de la promotion des droits de l'enfant
4. Les enfants en situation particulièrement difficile au Burundi.

Chaque sous-thème était exposé dans un délai de cinq minutes et avait été préparé par un séminaire désigné dans l'esprit de développer davantage le SAVOIR-FAIRE des participants à travers un exercice d'application.

L'assistance a été invitée à son tour à échanger, après les exposés, sur le thème et sous-thème du jour pour enrichir le contenu et éclaircir les zones d'ombre. Au cours des échanges, les questions posées par les participants tournaient autour de 4 aspects à savoir :

- Les problèmes de la liberté d'expression de l'enfant qui suscitent des contradictions dans la société burundaise.
- Le problème de majorité ou de minorité.
- Les rapports et violences sexuels sur les élèves filles.
- La police des mineurs.

Concernant la liberté d'expression, les participants ont constaté qu'il y a des circonstances dans lesquelles l'enfant peut jouir de ce droit alors que dans d'autres, la société juge en fonction des besoins et du discernement de l'enfant.

Parlant de la question de majorité, le conférencier a rappelé que la CDE définit l'enfant comme étant un être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si les législations nationales accordent la majorité plus tôt.

Partant de cette définition, il a informé les participants sur les majorités reconnues à l'enfant au Burundi suivant les aspects évoqués. Ainsi, a-t-il signalé, 5 majorités sont observables à savoir :

- La majorité militaire : 16 ans pour tous les enfants
- La majorité pénale : 13 ans pour tous les enfants
- La majorité électorale : 18 ans pour tous les enfants
- La majorité matrimoniale : 18 ans pour la fille et 21 ans pour le garçon
- La majorité spéciale : 16 ans pour tous les enfants.

S'agissant des rapports et violences sexuels sur l'élève fille et de la police de mineurs, les participants ont recommandé qu'il y ait des législations scolaire et pénale claires afin de décourager et réprimer fortement ces types de violences. A cet effet, dans la police des mineurs, il devrait y avoir des femmes et hommes intègres afin de corriger les erreurs ou abus constatés. Des moyens appropriés devraient être disponibles pour faciliter la tâche à celle-ci.

Dans le souci de s'imprégner davantage du contenu de la CDE, les travaux en ateliers ont été organisés en groupes autogérés et une appropriation de la CDE a été réalisée.

Au cours des mêmes travaux, les participants ont traité les questions ci-après pour illustrer les besoins et droits de l'enfant :

1. Citer les différents besoins pour l'enfant
2. Définir et donner la différence entre besoins et droits
3. Etablir la relation entre un besoin et un droit.

Après avoir cité les besoins pour un enfant ainsi que ses droits, les participants ont donné la définition de chaque mot et ont conclu que chez l'enfant, le besoin est un droit.

Les travaux de l'après-midi ont été ouverts par le suivi d'un documentaire parlant de la situation des droits de l'enfant au Burundi et dans le monde.

Les participants ont échangé sur le documentaire et ont formulé les critiques suivantes :

- Il y a une appropriation de l'enfant en difficultés par certaines personnalités aisées.
- Le documentaire montre uniquement l'enfant en période de guerre au Burundi
- Il faudrait enrichir le documentaire afin de tenir compte de toutes les réalités du pays
- Le documentaire ne montre pas l'enfant en famille
- Le documentaire montre beaucoup d'images de l'Amérique latine, donc il est déséquilibré si on tient compte des régions
- On n'affiche pas beaucoup d'attentions à l'enfant orphelin de SIDA
- La situation de l'enfant dans le monde n'est pas du tout meilleure car :
  - ❖ Plus d'un million d'enfants sont violés en Amérique du Nord
  - ❖ 1 enfant sur 8 ne fêtera pas son premier anniversaire
  - ❖ des exploitations de toute nature sont commises à l'endroit de l'enfant
  - ❖ 50% des cas de polio constatés dans le monde se trouvent en Inde
  - ❖ 40 millions d'enfants vivent dans les rues au Brésil, etc.

En conclusion, les participants ont constaté que les droits de l'enfant sont violés sous diverses formes dans tous les pays.

Après le documentaire, les participants ont poursuivi les travaux en ateliers afin de s'approprier de la CDE et d'analyser certains cas.

Pour chaque cas étudié, les participants ont pu relever les dispositions de la CDE violées et ont proposé des ébauches de solutions. En plus, ils ont rédigé une correspondance à chaque victime afin de lui donner leur contribution pour améliorer ou changer sa situation.

Concluant sur les travaux de la deuxième journée, le consultant auprès de International Alert est revenu sur la différence entre une convention et une déclaration en rappelant le caractère obligatoire de la première pour tout Etat-partie et la simple valeur morale pour la seconde. Il n'a pas manqué non plus de rappeler que la Convention est supérieure à la constitution d'un pays ayant ratifié celle-ci.

Les travaux de la deuxième journée ont été clôturés à 17h30.

### **3. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA 3<sup>ÈME</sup> JOURNÉE : MERCREDI LE 12.4.2000**

Les travaux de la troisième journée ont débuté à 9h30 avec un léger retard suite à quelques questions d'ordre logistique soulevés par les participants et auxquelles il fallait d'abord apporter des solutions.

Le formateur de la journée, Monsieur Fidèle NZIRUBUSA, Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » a invité les séminaristes à formuler des slogans en faveur de la femme avant de procéder à leur affichage dans la salle.

Il les a ensuite invité à écouter le rapport des travaux de la journée précédente afin de l'enrichir et de l'amender avant de suivre le 1<sup>er</sup> exposé du jour.

#### **a. LA CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DE LA FEMME « (CEDAW), présenté par Madame Concilie GAHUNGERE**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Madame Concilie a commencé d'abord par poser la question de savoir le pourquoi d'une Convention. En effet, a-t-elle poursuivi, les femmes constituent la majorité de la population mondiale, la majorité d'analphabètes, la majorité des pauvres etc. et de ce fait, ces situations sont le résultat d'une discrimination sexuelle dont les femmes sont victimes.

Bien plus, elle a révélé que le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et l'instauration de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes et dans tous les domaines.

Ainsi, la Convention vient combler les lacunes observées dans l'application de la DUDH afin de garantir à la femme la jouissance effective de tous ses droits pour son épanouissement d'une part et pour permettre le développement du pays et du monde entier d'autre part.

Après ces précisions d'ordre général, la conférencière a abordé le sujet sous quatre aspects à savoir :

- L'historique
- La présentation
- Les limites et contraintes
- Les spécificités de la CEDAW.

Parlant de l'historique, elle a cité les grandes dates marquant l'évolution de la convention de la femme à partir de la création de la Commission y relative au sein de l'ONU en 1946 jusqu'à ce jour. Elle a également signalé que 152 Etats l'ont déjà adoptée et que le Burundi l'a ratifiée le 04 avril 1991 même si le premier rapport est sorti en décembre 1999.

La conférencière a poursuivi son propos en parlant brièvement du contenu de ladite convention composée de 30 articles répartis en 6 parties suivantes :

- Dans la première partie, la convention parle de la définition et du rôle social de la femme (articles 1 à 6) ;

- Dans sa deuxième partie, elle parle de la participation de la femme dans la vie politique (articles 7 à 9) ;
- La troisième partie traite de l'égalité en matière d'éducation, d'emploi, et d'activité économique ainsi que du rôle économique des femmes rurales (articles 10 à 14) ;
- La quatrième partie réaffirme cette même égalité en matière civile et commerciale, des rapports familiaux et du choix libre du conjoint (articles 15 à 16) ;
- La cinquième partie parle de la mise en œuvre de la convention (article 17 à 22) ;
- La sixième et dernière partie traite du suivi et de l'application de la convention (articles 23 à 30).

Abordant les limites et contraintes, la communicatrice a révélé que les limites résident sur le fait que malgré la ratification de la convention, des lois discriminatoires existent au sein de certains Etats-parties et que la discrimination est toujours observable à l'égard de la femme.

Quant aux contraintes, elles n'auraient pas beaucoup d'impact si les Etats-parties appliquaient le contenu de la convention.

La conférencière a parlé également, sans hésitation de la spécificité du texte étant donné qu'il est le seul document qui reconnaît les droits spécifiques à la femme.

Après cet exposé, le formateur du jour a invité les séminaristes désignés à présenter les sous-thèmes pour complément au thème principal.

Les sous-thèmes traités étaient les suivants :

1. Les droits de la femme
2. Le rôle des partenaires pour la promotion de la femme au Burundi
3. La jeune fille burundaise ou la discrimination positive.

Les participants ont eu l'occasion d'échanger sur le thème et les sous-thèmes ainsi présentés. Les échanges ont porté sur les points ci-après :

- La ratification de la convention par les pays musulmans ;
- L'égalité de l'homme et de la femme de part la nature biologique différente naturellement ;
- Le problème d'homosexualité ;
- Le problème d'héritage.

Les échanges autour des points susmentionnés étaient très riches d'informations. Les participants ont constaté que malgré la différence biologique entre l'homme et la femme, le point commun est qu'ils sont tous des êtres humains.

Concernant la ratification de la convention par les Etats musulmans ou non, il a été remarqué que les Etats-parties peuvent émettre des réserves sur l'une ou l'autre disposition de la convention ou ont la liberté de la signer ou non.

En conclusion, les droits de la femme sont violés sous plusieurs formes selon les Etats et les peuples.

Les travaux se sont poursuivis en ateliers au sein des groupes autogérés comme d'habitude pour l'appropriation de la convention. Il était question également de faire une analyse des cas proposés et de relever les articles violés ainsi que proposer des solutions à y apporter et des stratégies à prendre.

Les travaux de l'après-midi ont repris par une chanson entonnée pour égayer l'auditoire avant d'entamer le 2<sup>ème</sup> exposé de la journée.

#### **b. LA FEMME BURUNDAISE ET L'EDUCATION A LA PAIX, présenté par Madame Marceline BARARUFISE**

Au cours de son exposé, la conférencière a essayé de répondre à une série d'interrogations en rapport avec le rôle de la femme burundaise dans l'éducation à la paix.

Les questions posées étaient les suivantes :

1. Pourquoi ce thème ?
2. Quelle femme pour quelle paix ?
3. Pourquoi la femme doit-elle s'investir dans l'éducation à la paix ?
4. Quels sont ses outils. Ses obstacles ?
5. Que peut-elle faire pour promouvoir la culture de paix ?
6. Quelle devrait être l'action de ses alliés pour mieux la soutenir ?

Par rapport aux deux premières questions, la communicatrice part du fait que la femme possède des aptitudes biologiques qui lui dotent un comportement indispensable à des relations humaines pacifiques permettant le développement par le fait d'enfanter. En plus, les femmes d'ethnies différentes, de sensibilités politiques confondues, ont assisté et assistent plus que les hommes les personnes en difficultés par une contribution ou protection particulières. Elles transcendent facilement plus que les hommes les différences et permettent ainsi le rapprochement entre les peuples car elles aiment sans distinction. De ce fait, les qualités suivantes ont été relevées chez la femme :

- Elle est créatrice
- Elle est le noyau du foyer
- Elle permet et consolide les relations
- Elle a une croyance poussée plus que l'homme
- Elle est le poumon de l'économie du ménage et de la société

- Elle est fortune et prospérité
- Elle a beaucoup d'affections.

Toutes ces qualités reconnues à la femme témoignent de sa capacité donc d'asseoir une paix dans les familles ainsi que le bien-être économique et social des ménages et de la société.

En abordant la troisième question, elle a fait remarquer à l'auditoire que c'est la femme et l'enfant qui sont les premières victimes en cas de guerre ou de famine. Elle est également victime de toutes formes de violences tels que le viol, la torture, la répudiation, etc. Elle est donc concernée au premier degré par la recherche de la paix.

La conférencière a également parlé des outils et des obstacles que la femme a ou rencontre. A cet effet, elle a évoqué les atouts suivants :

- Le charme
- La souplesse
- La patience
- Le contact facile
- La compassion, etc.

S'agissant des faiblesses, elle a décelé les points suivants :

- L'absence de leadership féminin
- La tradition qui la relègue toujours au second plan
- L'ignorance
- L'absence d'ambition
- La faible représentativité dans les sphères de décision
- Une action discrète peu revalorisée
- Le manque de confiance en soi et envers d'autres femmes.

Le rôle de la femme dans la promotion de la paix a été également affirmé. A cet aspect, elle peut et doit :

- Chercher à connaître la loi ;
- Dénoncer toutes les formes de violences ou de discrimination exercées contre elle ;
- Revendiquer chaque jour ses droits ;
- Eduquer sans discrimination ni favoritisme ;
- Promouvoir les valeurs traditionnelles positives favorables à la cohabitation pacifique ;
- Multiplier les gestes de solidarité et de tolérance ;
- Ecouter pour mieux comprendre et pardonner pour une réconciliation ;

- S'informer et former par tous les canaux ;
- Lutter contre la pauvreté et la famine ;
- Décrier très fort tous ceux qui veulent la maintenir dans cette situation de crise.

Afin d'atteindre cette mission, tous ses alliés ont le devoir d'aider la femme à maximiser ses actions allant dans le sens de maintenir l'équilibre politique, économique et social des ménages et de la société.

En guise de conclusion, la conférencière a invité tout le monde à donner sa contribution pour une transformation de la société en luttant pour la justice pour tous et par tous.

Les échanges après l'exposé ont tourné autour des souhaits suivants :

- Associer la femme dans la gestion des affaires de l'Etat ;
- Faire une charte nationale pour la femme ;
- Eduquer la fille burundaise à être une femme modèle.

Les participants ont déploré par ailleurs l'attitude négative de la femme consistant à ne pas avoir confiance en elle-même ou envers son semblable et ont recommandé qu'elle aille au devant de l'homme dans la revendication et la défense de ses droits.

Avant de clore les travaux de la journée, les participants ont suivi un documentaire évoquant ce qu'a vécu une jeune femme burundaise pendant la crise que connaît le pays. Le commentaire qui s'en est suivi a permis de dégager plusieurs formes de violations dont la femme burundaise est victime en général.

En guise de conclusion sur les activités de la journée, Monsieur SIAKEU a livré ses impressions générales sur les thèmes du jour et n'a pas manqué de revenir sur les controverses déjà observées lorsque l'on parle des droits de la femme. Il a illustré ses propos par des exemples concrets de violences perpétrées à l'égard de la femme dans certains pays tels que l'excision, la couture du sexe, etc. Il a conclu son propos en rappelant que quelle que soit la situation, l'homme est égal à la femme en dignité et en droit.

Les travaux de la journée ont été bouclés à 17h00'.

#### **4. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA 4<sup>ÈME</sup> JOURNÉE : JEUDI LE 13.4.2000**

Les travaux de l'avant-dernière journée ont débuté comme d'habitude par la lecture du rapport des travaux de la journée précédente.

Après son adoption, le formateur de la journée, Monsieur Ignace NTAWEMBARIRA a fait un bref rappel des thèmes déjà traités depuis l'ouverture des travaux du séminaire, et a par la suite invité les séminaristes à suivre attentivement le thème du jour en rapport avec les droits de l'homme, la culture et la paix.

##### **a. LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME DANS LA CULTURE BURUNDAISE présenté par Monsieur Fidèle NZIRUBUSA, Directeur du CPDHG**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le conférencier a commencé d'abord par attirer l'attention de l'auditoire sur les questions ci-après afin de justifier la pertinence et le choix du thème :

1. Pourquoi le thème ?
2. Est-ce que les burundais ont une culture de paix si on regarde ce qui se passe autour de nous ?
3. Est-ce que la culture burundaise contient des éléments positifs pouvant aider les Burundais à asseoir la paix ?

Il a par la suite abordé le thème sous 3 aspects suivants :

1. La définition des concepts
2. La paix et les droits de l'homme dans le Burundi traditionnel
3. L'impact culturel sur la paix et les droits de l'homme dans le Burundi moderne.

Après une brève définition des notions de paix, de droits de l'homme et de culture : le conférencier a établi la relation qui existe entre la paix et les droits de l'homme. En effet, a-t-il conclu, les droits de l'homme sont pour la paix ce que l'œuf est pour la poule et vice-versa.

Parlant de paix et des droits de l'homme dans le Burundi traditionnel, le conférencier a fondé son analyse sur l'exploration de la littérature burundaise, en tant que pédagogique de la paix et des droits de l'homme tels que vécue par nos ancêtres. Il a montré une richesse immense en matière de paix et de respect des droits de la personne humaine contenu dans les proverbes et les contes.

En effet, certains proverbes prônent la tolérance et le pardon, d'autres le dialogue et l'entente, d'autres la solidarité et l'union, le respect, les droits de l'enfant, l'innocence, le respect et la vie, etc. Certains contes sont également une autre forme d'apprentissage et d'éducation aux valeurs de paix et de droit de l'homme.

Le conférencier a démontré par ailleurs la mise en application de ces valeurs à travers certaines attitudes comme la situation, les dons matériels et divers ainsi que l'institution, d'UBUSHINGANTAHE.

Malgré les valeurs positives relevées, il n'a pas manqué de faire remarquer cependant à l'existence dans la même culture burundaise des attitudes contraires à la paix. A titre exemplatif, il a parlé des injures (imikomo), de l'existence de la pratique de l'expropriation (kunyaga ou kwomora), de certaines sanctions appliquées aux femmes, etc.

En concluant son exposé, il a constaté que même si la société traditionnelle burundaise n'était pas un paradis, elle resserrait beaucoup de valeurs positives de référence pour l'édification d'un Burundi moderne respectueux des droits de l'homme. Malheureusement, les burundais actuels ne sont pas conscients de l'exploitation positive de ces richesses pour construire une nation paisible au regard des événements tragiques et cycliques que le Burundi connaît depuis son indépendance.

Après l'exposé, les participants ont immédiatement suivi 4 exposés complémentaires partout sur les sous thèmes suivants :

- La paix et les droits de l'homme
- Diversités et respect du pluralisme au Burundi
- La culture de la démocratie au Burundi
- L'éducation à la tolérance au Burundi.

Avant de passer la parole aux séminaristes pour qu'ils enrichissent les exposés, le formateur du jour a beaucoup insisté sur les mots clés contenus dans les différents exposés à savoir, la paix, les droits de l'homme, les diversités, le pluralisme et la tolérance.

En vue d'enrichir les exposés, les séminaristes ont émis des avis et considérations sur certains aspects qui ont suscité beaucoup d'interrogations entre autres :

- Le traitement des jeunes filles enceintes dans la société traditionnelle
- La pratique d'ubugabire et d'ubugererwa
- La valeur d'Ubushingantahe.

Après beaucoup d'échanges riches d'informations sur le concept d'Ubushingantahe et la pratique d'Ubugabire et d'Ubugererwa, les participants ont poursuivi les travaux en ateliers.

## **b. TRAVAUX EN ATELIERS**

Au cours des travaux en ateliers, les participants étaient invités à faire les exercices suivants :

- Relever les proverbes en rapport avec la paix et le thème correspondant ;
- Relever les interdits ;
- Relever les chants.

Les participants ont également analysé quelques études de cas en rapport avec le thème du jour.

Concluant les travaux de la journée, Monsieur Gabriel SIAKEU a beaucoup insisté sur la culture nationale d'un pays en faisant une analyse comparative du Burundi avec du Cameroun. Ce faisant, il a épinglé les atouts du premier que les autres pays n'ont pas à savoir une même langue et une même culture. Ainsi, a-t-il conclu, ce sont des atouts indispensables qui devraient être un facteur d'union que de division pour la prospérité du pays.

Ayant débuté à 8h00, les activités de la journée ont été clôturées à 17h3'.

## **5. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA 5<sup>ÈME</sup> ET DERNIÈRE JOURNÉE : VENDREDI, LE 14 AVRIL 2000.**

Les travaux de la dernière journée de la session de formation des formateurs ont débuté dans la matinée par la lecture du rapport des travaux de la journée précédente.

Après amendement, le formateur du jour, Monsieur François Nimpagaritse a invité les séminaristes à formuler un slogan en rapport avec la paix avant de présenter son exposé.

### **a. LA RÉSOLUTION PACIFIQUE DES CONFLITS AU BURUNDI**

L'exposé a été présenté par le conférencier lui-même selon le plan ci-après :

1. Introduction
2. Définition
3. Types de conflits
4. Sources et causes
5. Résolution pacifique des conflits
6. Conclusion

Au cours de son introduction, le conférencier a révélé que dans l'histoire de l'humanité, le monde a connu 14.500 guerres durant les 5.600 dernières années alors qu'il n'a connu que 286 années de paix durant les 3.400 dernières années de l'histoire.

En plus, a-t-il signalé, on estime à plus de 165 guerres depuis 1945 et 31 guerres dévastatrices pour la seule année 1994. Bien plus, 21,8 millions de morts sont enregistrés depuis 1945 à 1995 sans compter les blessés et les autres pertes ou dégâts de toute nature.

Compte tenu de cette situation, l'orateur a fait remarquer que le conflit est le résultat naturel de la diversité humaine de nos différences (pensées, désirs, attitudes, croyances, préjugés, perceptions, valeurs, émotions, buts, système social, structures).

En guise de conclusion, le conflit est quelque chose de commun et de quotidien, donc il est naturel et inévitable, car lié à notre vie. L'important est de savoir comment en faire la gestion.

Définissant le conflit, le conférencier a souligné que celui-ci est perçu différemment selon les circonstances.

Monsieur François NIMPAGARITSE a par la suite distingué le types de conflits ci-après :

- Le conflit intra-personnel (interne à la personne)
- Le conflit interpersonnel (entre deux ou plusieurs individus)
- Le conflit intragroupe (entre les membres d'un groupe)
- Le conflit intergroupe (entre deux ou plusieurs groupes)
- Le conflit internation (entre deux ou plusieurs nations)

Il a conclu sur le point en signalant que quel que soit les niveaux où se passent les conflits, ces derniers peuvent être regroupés en 3 catégories importantes à savoir :

- Les conflits internes
- Les conflits de préjugés
- Les conflits de perception.

En abordant les sources des conflits, le formateur a relevé 4 éléments de base à savoir :

- Des intérêts incompatibles et des besoins contradictoires
- Des perceptions différentes de situation
- Des valeurs opposées
- De la résistance au changement.

S'agissant des causes du conflit, il les a regroupé en deux groupes importants à savoir :

- Les causes immédiates
- Les causes sous-jacentes.

Partant de la définition des types de conflits et des sources de conflits constatés, le formateur du jour a poursuivi son propos en parlant de la résolution des conflits puisqu'ils sont naturels et inévitables.

Ainsi, des solutions immédiates, durables ou non peuvent être trouvées suivant la voie empruntée. Cela lui a permis de développer les techniques classiques utilisées dans la résolution des conflits.

En effet, plusieurs approches sont souvent envisagées par les parties en conflit selon le choix convenu à savoir :

- La compétition qui suppose un gagnant et un perdant (Gagnant – Perdant)
- L'accommodation qui suppose un sacrifice (Perdant – Gagnant)

- Le compromis par la recherche de la satisfaction partielle des besoins (Gagnant – Gagnant)
- L'évitement qui est une situation dans laquelle personne ne peut gagner réellement.

Suivant la méthode envisagée, plusieurs techniques classiques de résolution des conflits peuvent être utilisées entre autres :

- Le dialogue entre les parties qui repose sur le désir de coopérer
- La médiation par une tierce personne neutre pour aider les parties en conflit
- L'arbitrage par une tierce personne
- La négociation par la consultation entre les parties en conflit directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants.

Quelle technique de résolution pacifique des conflits utilisée au Burundi ? Le conférencier a fait son analyse en partant de la tradition burundaise et a constaté que plusieurs techniques conjuguées ou non ont été utilisées pour résoudre de manière pacifique les conflits entre individus ou groupes sociaux. Il a relevé entre autre :

- L'institution des Bashingantahe
- L'arbitrage dans les tribunaux au niveau des chefferies
- Le tribunal du roi « Ururimbi ».

Toutes ces techniques utilisées régulaient les conflits de manière pacifique c'est pourquoi la société et les individus vivent en paix.

En guise de conclusion, le formateur du jour est revenu sur le fait que le conflit est un phénomène social naturel car « Ntazibana zidakubitana amahembe », d'où il faut résoudre pacifiquement les conflits pour juguler les violences dans la société.

Le formateur a par la suite invité les séminaristes désignés à présenter leurs exposés sur quatre sous-thèmes suivants :

- Le droit à la paix au Burundi
- La lutte contre l'impunité
- La culture de la paix
- La paix et le dialogue

Après tous ces exposés, les participants ont échangé sur les aspects suivants :

- L'impunité constatée dans le pays
- Les injustices sociales vécues dans la société

Après les échanges riches d'informations autour de la question relative à l'impunité, les participants ont fait l'évaluation du séminaire en remplissant le questionnaire leur remis à cette fin par les organisateurs.

## **b. TRAVAUX EN ATELIERS**

Les travaux de la journée se sont poursuivis parallèlement par un exercice traité dans les ateliers au sein des groupes autogérés.

Les séminaristes devaient faire les exercices suivants :

1. Relever toutes les violations des droits de l'homme évoquées dans un texte d'étude de cas
2. Relever les attitudes et les caractères contraires au dialogue et à la paix des différents personnages évoqués dans le texte.
3. Rédiger des correspondances pour donner des conseils aux personnalités concernées pour l'instauration d'une paix définitive et durable.

Après ces exercices, il y a eu une mise en commun en plénière.

Prenant la parole à son tour, le consultant de International Alert a d'abord félicité vivement l'animateur de la dernière journée qui venait de vivre sa première expérience de formateur.

Il a ensuite poursuivi son intervention en invitant les séminaristes à l'exercice commun consistant à dessiner un arbre de la paix.

L'image proposée compare **la paix** comme étant **le fruit d'un arbre qui a pour racines les qualités** suivantes : **la solidarité, la justice, la coopération, la compréhension mutuelle, l'amour, l'harmonie, le respect mutuel, l'entente**, etc.

L'ensemble des qualités évoquées permettent de fortifier **le tronc de l'arbre** symbole de **l'union** qui offre comme **fruit la paix** dans les cœurs et dans son environnement.

Le deuxième exercice était de dessiner ou construire une case de la paix. L'image compare **la paix** à une case qui repose sur **une fondation** appelée « **union** », **plusieurs briques** constituant **les murs** dont **chacune symbolise les qualités suivantes** : la solidarité, la fraternité, la convivialité, la concorde, l'entraide, le dialogue, la tolérance, la justice, etc.

L'ensemble de toutes **les qualités évoquées** conduisent vers la couverture de la case qui est **la paix**.

Monsieur Gabriel SIAKEU a terminé son mot en rappelant aux futurs formateurs les difficultés auxquelles ils seront confrontés sur terrain ainsi que les attitudes à prendre. A cet effet, il a rappelé les qualités que devra avoir chaque formateur lesquelles constituent également l'engagement de chacun à savoir :

- Etre le modèle
- Etre attentif et convainquant
- Etre patient
- Etre tolérant.

### **C. CEREMONIE DE CLOTURE**

Les travaux du séminaire de formation des formateurs en droits de l'homme et à la paix ont été clôturés dans l'après-midi par la lecture du rapport général de tous les travaux, suivi de la lecture des résultats de l'évaluation, de la remise des certificats ainsi que les discours de remerciement et de clôture.

Au nom de tous les participants, un séminariste a vivement remercié le Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG » pour avoir organisé le séminaire de formation très captivant et riche d'informations. Il a terminé son mot de remerciement en réaffirmant l'engagement de tous les participants dans la mise en pratique des enseignements reçus en vue de la promotion et de la production des droits de l'homme dans leurs différents milieux d'origine respectifs.

Le Conseiller Principal du Gouverneur de la Province Gitega a, au nom de ce dernier empêché, remercié le Centre pour l'organisation, le bon déroulement ainsi que les techniques et enseignements dispensés au cours du séminaire.

Il n'a pas manqué d'interpeller les nouveaux formateurs sur les attentes de la société et surtout au niveau de leurs milieux d'origine pour transformer et rendre notre pays un Etat de droit. Ainsi, a-t-il poursuivi, étant déjà transformés après la formation, ils doivent vivre en actes et en paroles les enseignements reçus dans ce vaste chantier de construction d'une société juste et tolérante pour consolider la paix.

Clôurant les travaux, le Chef de Cabinet au Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Réformes Institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée Nationale, Monsieur Joseph SINABWITEYE est également revenu sur les attentes de la société vis-à-vis des séminaristes dans la mise en application des techniques et théories reçues.

En effet, a-t-il souligné, ils doivent être des porte-flambeaux des droits de l'homme et rayonner partout car les connaissances acquises elles seules ne suffisent pas si elles ne sont pas réellement vécues. Les nouveaux formateurs constituent un nouveau réseau supplémentaires qui vient s'ajouter à celui déjà constitué avec les séminaires déjà organisés antérieurement dans plus de 6 provinces du pays.

Il a terminé son discours de clôture en remerciant encore une fois tous les participants pour leur dévouement en faveur des droits de l'homme qui se traduit par leur disponibilité durant toute la semaine malgré les différentes obligations auxquelles ils devaient faire face.

Après les cérémonies de clôture à 18h15', les invités et participants ont partagé ensemble un verre dans un climat d'ambiance détendue.

## **ANNEXES**

## I. LISTE DES PARTICIPANTS

NOM ET PRENOM	ORGANISATION OU SERVICE REPRESENTE	PROVINCE	ADRESSE (TEL.)
1. BARAGASIRIKA Protais	Fondation pour l'Unité, la Paix et la Démocratie, Ligue ITEKA	GITEGA	Tél. : 040 20 95 B.P. 119 GITEGA
2. NTAHOMVUKIYE Dismas	Mouvement XAVERI	GITEGA	Tél. : 040 22 03 B.P. 118 GITEGA
3. MUSSA IDI	Communauté Musulmane	GITEGA	Tél. : 040 21 83 040 21 53
4. VYUMVUHORE Avit	Bureau Pastoral de Gitega	GITEGA	Tél. : 040 22 03 B.P 118 GITEGA
5. BUTOYI Caritas	Solidarité Femmes Gitega, Comité provincial d'encadrement des femmes	GITEGA	Fax : 040 21 17 Tél. : 040 22 17
6. NDORICIMPA Thérèse	Droit de l'enfant (CDF Gitega)	GITEGA	Tél. : 040 20 23
7. BUNDOYI Désiré	Mouvement CHIRO	GITEGA	Tél. : 40 31 19 B.P. 119 GITEGA
8. NIBOGORA Rénovat	Droit de l'enfant	GITEGA	Tél. : 040 20 80
9. GIHOGANYA Léopold	District Gitega	GITEGA	Tél. : 40 21 30
10. MINANI Jean Claude	Mouvement CHIRO	GITEGA	Té. : 27 81 19
11. KIBOGORA Jean Georges	LIPABU	GITEGA	Tél. : 040 29 36 040 21 50
12. BIGIRIMANA Spès	S.F.G. (Association des femmes)	GITEGA	Tél. : 040 30 21 040 23 82 (H)
13. Rév. NIJIMBERE Evariste	Eglise Episcopale du Burundi (Diocèse de Gitega)	GITEGA	Tél. : 040 25 25 040 30 91 B.P. 23 GITEGA
14. KARERWA Modeste	Ecole de la Paix de Gitega	GITEGA	Tél. : 040 26 80 (B) 040 23 01 (H) B.P. 255 GITEGA
15. MACUMI Rosalie	Mouvement Shoënstatt	GITEGA	Tél. : 040 20 98 (B) B.P. 77 GITEGA
16. NSHIMIRIMANA Chantal	CDF Ruyigi et membre du groupe Dushirehamwe	RUYIGI	Tél. : 27 61 20
17. NZEYIMANA Jean Baptiste	Magistrature	RUYIGI	Tél. : 27 61 25
18. NZAMANGA Gratién	Droit de l'enfant	RUYIGI	Tél. : 27 61 02
19. SABUBWA Acquiline	Association des Femmes	RUYIGI	B.P. 26 Ruyigi
20. NAHIMANA Isidore	Enseignement	RUYIGI	Tél. : 27 61 37
21. NDIKUMASABO Chantal	CDF Ruyigi	RUYIGI	Tél. : 27 61 36
22. MBONANKIRA Pascal	Ligue ITEKA	RUYIGI	B.P. 26 RUYIGI
23. NIMBONA Lambertha	CDF Ruyigi	RUYIGI	C/° Commune GISURU
24. NDAYIZEYE Juvénal	Bureau pastoral de Ruyigi (coordination des CEB)	RUYIGI	Tél. : 27 61 03
25. BANKURA Joseph	Ligue ITEKA Cankuzo	CANKUZO	CANKUZO
26. BURIKUKIYE Imelde	Représentante des femmes	CANKUZO	CANKUZO
27. ZUBA Aloys	Représentants des Scouts	CANKUZO	Tribunal de Résidence KIGAMBA

28. BUKOKO Régine	Enseignement Cankuzo	CANKUZO	Inspection provinciale CANKUZO
29. BUSINDU Didace	Comité des enfants	CANKUZO	Tél. : 27 71 21
30. MFATAVYANKA Grégoire	LIPABU Cankuzo	CANKUZO	Tél. : 27 71 29 D/S 30 BUJUMBURA
31. Sœur MUHITIRA Germaine	Econome Lycée Muyaga	CANKUZO	Tél. : 27 71 29
32. NDAYISENGA Japhet	Santé	CANKUZO	Tél. : 27 71 05
33. NDAYISHIMIYE Samuel	Services de Santé	CANKUZO	Tél. : 27 81 19
34. NTAHIMPERA M. Consolata	Représentante des Femmes en province Karusi	KARUSI	D/S 129 BUJUMBURA
35. NKURUNZIZA Jean Marie	Communauté islamique	KARUSI	
36. BAMPORUBUSA Agathon	Inspecteur cantonal Bugenyuzi	KARUSI	B.P. 118 GITEGA
37. KAMARIZA Béatrice	Groupement « Rwanyinzara » et de coordination l'alphabétisation	KARUSI	Tél. : 27 81 05
38. NIYONKURU Elysée	Administration publique	KARUSI	Bureau communal SHOMBO
39. NTIRUGAYIMVO Séverin	Association des Jeunes de Nyabikere	KARUSI	CO.CO GATONDE
40. KIBWA Pétronille	Directrice de l'Ecole Primaire	KARUSI	B.P. 33 GITEGA

## II. LES ATTENTES FORMULEES PAR LES SEMINARISTES

- Connaître plus les principes fondamentaux des droits de l'homme et les défendre dans les communes respectives.
- Nuancer favorablement les relations entre droit de l'homme et la paix pour qu'en définitive, ces deux mots soient mis en relief pour le bien général du pays.
- Intérioriser les droits de l'homme et être en mesure de les inculquer pour une résolution pacifique des conflits.
- Consolider les connaissances en matière des droits de l'homme, de l'enfant et de la femme, sans oublier les meilleures directives pour la construction de la paix.
- Etre suffisamment outillé sur les droits de l'homme et appliquer les connaissances dans la vie quotidienne pour aboutir à la paix.
- Acquérir une formation suffisante en matière pour être capable de former les autres.
- Acquérir les connaissances et la méthodologie pour une meilleure transmission de ces dernières.
- Changer de comportement de tous les jours.

- Maîtriser les mécanismes de résolutions pacifiques des conflits.
- Maîtriser les instruments juridiques sur les droits de l'homme.
- Développer et consolider l'amour du prochain.

### **III. ALLOCUTION D'OUVERTURE DU SEMINAIRE DE FORMATION DES FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA PAIX VENUS DES PROVINCES DE GITEGA, KARUSI, RUYIGI ET CANKUZO ORGANISE PAR LE CENTRE DE PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE ET DE PREVENTION DU GENOCIDE « CPDHPG ».**

Prononcé par le Directeur du Centre de Promotion des de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide, Monsieur Fidèle Nzirubusa

Monsieur le Gouverneur de la province de Gitega,  
 Madame la Représentante de l'International Alert,  
 Monsieur le Consultant auprès de International Alert,  
 Mesdames, Messieurs les formateurs,  
 Distingués invités,  
 Mesdames, Messieurs les participants,

J'éprouve un réel plaisir de prendre la parole pour faire démarrer les travaux de ce séminaire de formation des formateurs aux droits de l'homme et à la paix auxquels vont participer les membres des divers services et associations oeuvrant en provinces de Gitega, Karusi, Ruyigi et Cankuzo.

Vous le savez tous, il y a environ sept ans, que notre pays, le Burundi est plongé dans une crise sans précédent, une crise où nous assistons régulièrement à de graves violations des droits de l'homme allant jusqu'aux crimes qualifiés de génocide. En effet, depuis l'indépendance, plusieurs vagues de violences caractérisées par des massacres des populations innocentes, la destruction des écoles, des hôpitaux, des dispensaires, des maisons d'habitation constituent une atteinte grave la dignité humaine conduisant à la déshumanisation de la société toute entière.

Vous comprenez, Mesdames, Messieurs qu'une pareille situation ne peut perdurer dans un pays qui compte des millions de personnes douées de raison et d'un sens d'humanité.

Nous ne pourrons en effet lever ce défi que si les Burundais toutes catégories confondues s'impliquent corps et âme dans cette noble et vaste mission de promotion et protection des droits de l'homme en tant que fondement de la paix.

Pour ce faire, nous avons besoin du concours de toutes les personnes non seulement gagnées à la cause des droits de la personne humaine et de la paix, mais aussi nantis de connaissances suffisantes en la matière pour contribuer plus efficacement à la consolidation d'un Etat de droit au Burundi.

Mesdames, Messieurs les participants,

Ainsi le présent séminaire qui se veut être de formation a été organisé, c'est surtout dans le but de vous des formateurs digne de leurs noms en matière des droits de la personne humaine pour leur promotion d'une part et pour en prévenir la violation d'autre part. Par ailleurs cette formation est une occasion pour vous de vous imprégner de certaines valeurs positives inspirées des droits de l'homme vous permettant ainsi de combattre certaines tendances ou comportements de nature à compromettre le respect des droits de la personne humaine.

Nous restons convaincus que la création d'une culture omniprésente des droits de la personne humaine exige la mise sur pied d'un réseau dynamique de partenaires dans tout le pays. Nul doute que c'est dans cette perspective que de telles initiatives ont été entreprises.

La présente session de formation s'inscrit par ailleurs dans une série d'autres séminaires que le Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide organise depuis le mois de juin 1999 avec l'appui financier et l'encadrement pédagogique de l'ONG britannique « International Alert ».

En effet, des séminaires du genre ont été déjà organisés dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Bujumbura rural, Muramvya, Mwaro, la Mairie de Bujumbura. Avec les provinces de Gitega, Ruyigi, Karusi et Cankuzo d'où vous êtes venus, nous en sommes déjà à 10 sur 16 provinces que compte le Burundi en plus de la Mairie de Bujumbura. L'objectif étant que chaque province puisse disposer de son équipe pour faciliter l'encadrement de la population en matière des droits de l'homme.

Mesdames, Messieurs les participants,

Vous comprenez que vous allez désormais faire partie d'un vaste réseau des artisans des droits de l'homme éparpillés dans les différents coins du pays.

Pendant les cinq jours que vous allez passer ensemble, vous aurez à approfondir un certain nombre de thèmes en rapport avec les droits de la personne humaine et la paix portant essentiellement sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les droits de l'enfant, les droits de la femme, la paix et le développement, la culture et les droits de l'homme et la résolution pacifique du conflit.

Il s'agit des thèmes aussi importants que d'actualité surtout en cette période où notre pays traverse une crise socio-politique qui n'a que trop duré aux yeux de beaucoup de Burundais.

A ces développements théoriques, suivra chaque jour une phase pratique au cours de laquelle vous apprendrez les méthodes et techniques vous permettant d'intérioriser d'abord les connaissances acquises, et de les transmettre ensuite aux personnes ou groupes que vous serez amenés à former à votre tour. Vous découvrirez ainsi que ce séminaire est différent des autres auxquels vous étiez habitués aussi bien au niveau de fond que de la forme.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de suivre attentivement vos formateurs et conférenciers et de participer activement dans les débats et travaux en ateliers afin de maximiser les profits que vous pourrez en tirer.

Mesdames, Messieurs les participants,

Je voudrais pour terminer, vous souhaiter un bon séjour ici au Centre Térésien de Gitega et surtout un bon travail durant les cinq jours que vous allez passer ensemble.

Je voudrais réitérer en outre mes vifs remerciements à l'ONG britannique International Alert pour le soutien inégalable qu'elle ne cesse d'apporter au CPDHPG depuis l'année dernière et qui nous l'espérons va se poursuivre. Ce soutien est d'autant plus que nécessaire qu'il permettra d'assurer la continuité des activités du CPDHPG en élargissant ses actions aux autres provinces non encore servies.

Mes remerciements vont également à l'endroit de vous tous qui avez répondu à cette invitation malgré vos multiples sollicitations ainsi qu'aux formateurs qui ont bien voulu donner un coup de main à la Direction du CPDHPG pour la bonne réussite de ce séminaire.

C'est sur ces mots de remerciements que je déclare ouverts les travaux de la présente session de formation des formateurs aux Droits de l'Homme et à la paix.

Je vous remercie.

#### **IV. DISCOURS DE CLOTURE DES TRAVAUX DU SEMINAIRE DES FORMATEURS AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA PAIX TENU A GITEGA DU 10 AU 14 AVRIL 2000.**

Prononcé par le Directeur de Cabinet au Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Réformes Institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée Nationale, Monsieur Joseph SINABWITEYE.

Monsieur le Gouverneur de la Province de Gitega,  
Monsieur le Directeur du CPDHPG,  
Madame la Représentante de l'International Alert,  
Monsieur le Consultant auprès de International Alert,  
Mesdames, Messieurs les participants,

Vous venez de passer cinq jours de travail assidu au cours desquels vous avez pu vous familiariser avec les différents outils pédagogiques dont vous aurez besoin en tant que formateurs.

Je voudrais avant tout vous remercier du dynamisme et du sérieux dont vous avez fait preuve pendant les cinq jours d'intense activité malgré les petits problèmes qui se sont produits car, c'est cela la réalité du terrain.

Les sentiments de satisfaction et d'espoir exprimés lors de l'ouverture du séminaire qui vient de s'achever ne traduisent rien d'autre que l'optimisme comme quoi à l'issue de cette formation, le Burundi en général et vos provinces d'origine en particulier auront eu des filles et fils capables d'enseigner à leurs frères et sœurs les valeurs dignes des sociétés civilisées, les valeurs fondées sur la paix et le respect des droits de l'être humain.

En effet, le peuple burundais ayant suffisamment souffert des affres de la guerre sous toutes ses formes, a besoin d'un sursaut pour émerger finalement des profondeurs de la décadence morale dans lesquelles il a sombré à cause des différents actes et comportements d'autodestruction.

Il est donc plus que temps de occuper court avec de telles pratiques moralement inacceptable afin d'ériger une société nouvelle, une société des hommes droits dans un Etat de Droit.

Mesdames,  
Messieurs les futurs formateurs,

De part la formation à laquelle vous venez de participer, vous êtes interpellés en tant que artisans de la paix et pionniers des droits de l'homme pour réaliser pleinement l'objectif de renforcer un Etat de Droit au Burundi, par votre contribution à la culture des droits de l'homme.

Les certificats que vous venez de mériter ne sont pas des souvenirs à conserver dans les tiroirs où à afficher dans vos salons. Ils constituent plutôt un stimulus qui doit vous pousser à vous impliquer davantage pour une meilleure promotion des droits de l'homme partout où vous serez.

Votre capacité en la matière viennent d'être confirmées, ne nous décevez donc pas. De notre part, nous restons à votre disposition et vous encourageons entièrement à aller de l'avant.

Vous êtes désormais dépositaires des méthodes et techniques vous permettant d'aider le peuple burundais à se redresser et je vous demande à vous tous mesdames, messieurs les formateur, de les restituer sur le terrain de la pratique. C'est pour cela que vous avez été invités à ce séminaire et, chacun de vous a désormais une obligation de résultat et non une obligation de moyen. Vous devez donc être efficaces et aboutir à des résultats concrets en amenant tous les burundais sans exception aucune à changer de comportement dans le sens positif du respect des droits de la personne humaine.

Mais cela exige que vous sortiez nécessairement de vos cercles d'appartenance pour vous déployer à travers tout le pays et déclarer haut et fort que la paix, le développement, et la survivance du Burundi ne sauraient être possibles que si et seulement si, les bases de la dignité humaine, c'est-à-dire, les droits naturels et inaliénables de l'homme sont revus avec des yeux d'un respect absolu. Au demeurant, vous-mêmes, ce « diplôme » que nous avons appelé certificat, vous n'en serez dignes que si vous le mettez au service de ses destinataires, c'est-à-dire les burundais, par la pratique. Sinon, ce serait un simple papier sans valeur, ce qui serait regrettable.

Mesdames,  
Messieurs,

Les cinq jours que vous venez de passer ensemble, ont été profitables pour tous les participants, j'en suis sûr, vu la qualité des sujets abordés et les débats combien enrichissants qui en sont résultés. C'est une occasion de féliciter vous tous les bénéficiaires de cette formation pour votre sérieux qui a caractérisé votre participation.

Au moment de l'ouverture du présent séminaire qui s'achève, il a été précisé qu'on en était au troisième séminaire du genre portant à neuf le nombre de provinces y compris la Mairie qui disposent désormais d'une équipe formée en matière des droits de l'homme pour l'encadrement de la population.

Tout ce travail combien grandiose a été réalisé grâce au concours inégalable de l'ONG International Alert auquel nous exprimons notre profonde gratitude.

Néanmoins 7 provinces restent encore et nous espérons que dans peu de temps elles vont être servies bien sûr en comptant sur le concours du bailleur. Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Réformes Institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée Nationale, en ce qui le concerne, ne manquera pas d'intervenir à cet effet auprès de ce partenaire classique de notre pays.

Je ne pourrais terminer ce mot sans remercier vous tous ici présents pour le sérieux et le dynamisme dont vous avez fait preuve durant toute la durée de la formation.

Je remercie également les formateurs et les conférenciers pour la qualité combien appréciable de leurs prestations.

Je remercie de façon particulière, le Consultant SIAKEU et à travers lui l'ONG britannique International Alert, pour l'aide tant pédagogique, financière et matérielle qu'elle ne cesse d'apporter au CPDHPG.

Mes remerciements s'adressent enfin à l'équipe du CPDHPG qui a organisé ces travaux comme ceux qui ont précédé ce qui est une grande contribution dans le vaste programme national de promotion des droits de l'homme, pour consolider un Etat de droit au Burundi.

Je voudrais enfin terminer en vous invitant encore une fois à faire profiter le peuple burundais des connaissances que vous venez d'acquérir dans le cadre de la culture des droits de l'homme au Burundi. C'est cette attente qui fera notre satisfaction lorsqu'elle sera comblée par la construction d'un Burundi où tout le monde se sent chez lui, dans le respect absolu de ses droits et de sa dignité.

C'est sur cet appel, Mesdames, Messieurs, que je déclare clos les travaux de ce séminaire de formation des formateurs.

Je vous remercie .

## **V. MOT DE REMERCIEMENT PRESENTE PAR LES PARTICIPANTS**

**PRONONCE PAR LE DIRECTEUR DE CABINET AU MINISTERE DES DROITS DE LA PERSONNE HUMAINE, DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE NATIONALE, MONSIEUR JOSEPH SINABWITEYE.**

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Chef de Cabinet,  
Monsieur le Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « CPDHPG »,  
Mesdames, Messieurs les formateurs,  
Mes chers frères et sœurs participants,

Au terme du présent séminaire, je voudrais, au nom des participants qui m'ont fait cet honneur de les représenter en ces circonstances, remercier vivement le Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide, le déroulement et la fin de ce séminaire qui nous a été d'une grande importance.

La semaine que nous venons de passer ici nous est devenu très courte, on dirait deux jours. Tellement c'était captivant, animé, et surtout riche d'enseignements. La méthodologie nous enseignée, les thèmes développés, les blagues que nous y avons trouvées, c'était un monde meilleur. Même des conflits qui ont surgi ont été géré positivement bien que des méthodes ne nous étaient pas encore apprises. La pratique est passée avant la théorie : « original ». Une bonne documentation nous a été fournie, nous en sommes très contents.

Il ne suffit pas de faire éloge à tout ce que nous avons appris, entendu et vécu, mais surtout quoi en faire.

Monsieur le Consultant,  
Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Chef de Cabinet,  
Monsieur le Directeur du Centre de Promotion des Droits de la Personne Humaine et de Prévention du Génocide « GPDHPG »,  
Mesdames, Messieurs les formateurs,  
Chers frères et sœurs participants,

Nous voudrions présentement vous rassurer que nous sommes si pas totalement transformés, mais transformés pour prendre un chemin nous dirigeant vers la paix, cette valeur tant recherchée, tant voulue par chaque murundi. Les qualités qui nous ont été demandées à savoir : l'humanité, le modèle, attention, l'art de convaincre, etc., au cas nous n'en aurions pas, nous allons les forger et nous en approprier. Donc là, soyez sûrs, nous sommes désormais des apôtres de la paix et nous en cherchons d'autres à commencer par nos femmes, nos maris, nos enfants et nos voisins. Nous osons espérer que l'arbre portera des fruits agréables et beaucoup de fruits et la case de la paix sera solidement couverte.

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Chef de Cabinet,  
Monsieur le Consultant,

Je voudrais terminer en remerciant encore une fois les organisateurs et en les exhortant et prendre toujours en compte les ressources humaines qu'ils viennent de constituer, dans notre région. Nous leur assurons notre entière disponibilité pour la cause de la paix et merci pour le certificat. Permettez que je termine par cette note d'espoir pour nous tous : organisateurs et formateurs : AKATARAZA KARI MU NYUMA.

Je vous remercie.

## **VI. SLOGANS POUR LA PAIX**

Rien n'est comparable à la paix  
Paix, source de tout bonheur  
Paix, pilier du développement  
Paix, harmonie du pays  
Paix, source du développement  
Paix, tu es l'origine de tout développement  
Tout citoyen burundais doit œuvrer pour la paix, source du développement  
Oh ! la paix source de vie  
Ibifise amahoro bigira Imana  
Que la paix règne dans tous les cœurs qui ont souffert  
Cette guerre affreuse qui n'en finit pas !  
Bâtissons la paix pour que notre Burundi devienne de plus en plus meilleur  
Que tout le peuple burundais puisse retrouver une paix durable  
La paix support du développement  
La paix trépied de l'unité  
Oh ! la paix ! Comme tu manques dans notre pays natal ! Que vais-je faire mon Dieu  
Oh ! paix facteur incontournable du développement  
Amahoro, Amahoro,, Amahoro iwacu i Burundi  
Tous unis pour la reconstruction et la recherche d'une paix durable  
La paix est le repos de mon âme  
Notre patrie a besoin de la paix  
Je dois établir la paix où je suis  
La paix est source du développement  
La paix est la base de tout  
La paix, fondement de la vie !  
Immanquablement sans la paix, la vie n'est pas !  
Oh ! vive la paix  
Que vive la paix entre tous les peuples  
La paix ! Élément indispensable à la vie de l'homme dans toutes ses dimensions  
Paix, valeur sans égal  
La paix est un bonheur  
La paix est la base de tout comme l'eau l'est dans la nature  
Paix ! Quelle richesse incomensurable  
Sans la paix, pas de vie  
Sans la paix, le développement impossible  
Sans la paix, pas d'éducation  
Sans la paix, tous les droits sont violés.

## **VII. LES SLOGANS EN FAVEUR DE L'ENFANT**

- L'enfant est comme un plant à entretenir
- Tout enfant naît bon, c'est le milieu qui le transforme ou le déforme
- Un enfant, c'est l'innocence
- L'enfant est un don de Dieu, il faut l'éduquer pour la société
- L'enfant est un mineur à protéger, et qui doit grandir
- Enfants : avenir du Burundi, avenir de la société
- Enfants du monde, spécialement du Burundi, vous êtes des innocents. Que personne ne vous dérange quant à vos droits

- Garantir à tous les enfants du monde les mêmes droits et pour la plus défavorisée en sort meilleure
- Un enfant est considéré par notre société comme une graine engendrée des fruits bons
- L'enfant, l'investissement du pays en général et des parents en particulier
- Les enfants constituent l'avenir du pays et parlant du monde entier
- Un enfant est un don de Dieu
- Un enfant est un souvenir de la société
- Un enfant est un innocent à sauver
- Enfant, innocent que tu es
- Soient modèles
- Les enfants sont des êtres à protéger car petits
- L'enfant est le dirigeant de demain, d'où il faut respecter ses droits
- Ni Uburundi bw'ejo
- L'enfant est un don divin et une fleur autour des parents
- Sont l'avenir de demain
- Enfant, en avant pour tes droits
- Enfant, avenir de l'humanité
- Mon enfant, tu seras utile pour ta famille
- L'enfant est un innocent, il a droit à la vie
- Les enfants, mon espoir
- Ikibondo ni itunga ry'umuryango
- Les enfants doivent être aimés, soutenus partout où ils se trouvent
- Nous avons droit à la vie, à l'amour et à l'instruction
- Epargnez-nous de la guerre et de l'ignorance.

### **VIII. LES SLOGANS EN FAVEUR DE LA FEMME**

- Eduquez les citoyens et citoyennes de demain et bâtissez le Burundi
- La femme est le pilier de la famille
- Toi femme, tu es le pilier de la famille, tu mérites d'être soutenu
- Femme de tous les horizons, que tout le monde te loue
- Femme du monde, unissez-vous pour rendre meilleur le sort de l'humanité
- Femme, femme, femme toujours
- Femme support de famille
- Les femmes sont autoritaires
- Femme, tu ne dois pas te laisser considérée comme un simple objet de plaisir
- Femmes du monde, mobilisons-nous pour défendre nos droits et lutter contre toutes les formes de violences à notre égard

- La femme est le pilier de la société, même si celle-ci ne veut pas le reconnaître comme tel
- Femme : source de vie, que vos droits soient respectés sous tous les cieux
- Les femmes doivent unir leurs efforts pour la promotion et la protection de leurs droits
- Hommes, partagez votre vie de tous les jours avec votre partenaire de tout le temps, qu'est la femme
- La femme est la clé du développement social, économique
- Soyez à la hauteur de vos tâches et courageuses
- Oh femme ! Oh ! Mystère
- La femme est le cœur de la famille
- Femme, mère de tous, tu mérites d'être honorée
- Femme, porte et flambeau en tout comme Dieu t'en a donné des capacités. Sans toi, le monde n'évoluera pas
- Femme, mère du monde
- La femme aide l'homme : Sans elle, la vie va mal
- Femme, le monde repose sur toi
- Que vive la femme, mère des enfants et source du développement
- Femmes, défendez vos droits
- Femme, mère, Oyée !